

MAIRIE DE CHEVRIERES
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 15 Mars 2022 à 19h15

Présents : M. CHANRON Damien, M. COLOMB Nicolas, Mme COTTE Florence, M. ODIER Patrick, M. MONTEL Emmanuel, Mme PAIN Myriam, M. POGNANTE Cyrille, M. REVOL Patrick, M. ROUSSET Franck

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme CHOLET Géraldine, M. FOSSE Pierrick

Absents excusés : Mme MUNTZ-GAGNOUD Emilie, M. MAURE Mickaël

Absents non excusés : M. BONNET Fabien, M. MESTRE Etienne

Géraldine Cholet arrive à 20h00

Ordre du jour : *Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal, Voirie, PLUi, Archives communales, Délibération pour le plan de protection Atmosphérique de l'agglomération grenobloise, Aménagement entrée Nord, Organisation des élections, Soutien aux Ukrainiens, Point sur projet des bâtiments communaux, Tarif déneigement, Camion, Questions diverses*

1. Approbation du CR de la séance du 22 février 2022

Le compte rendu de la séance du 22 février a été adopté à l'unanimité.

2. Voirie

M. le Maire informe le conseil municipal du devis reçu de la part de M. Bordel concernant les travaux de voirie en remblais. Les travaux possibles seraient sur les chemins suivants :

- Chemin de J.F. Pain à chez Mme BERTHUIN Cristelle pour un montant HT de 25 800.00 €
- Chemin allant à l'antenne téléphonique pour un montant HT de 24 100.00 €
- Chemin des Terrifaux pour un montant HT de 10 160.00 €

M. le Maire informe également le conseil du compte-rendu de la tournée des Chemins effectuée. Plusieurs chemins dégradés ont été signalés par les différentes voitures. Il convient au conseil de choisir les travaux de voiries à faire pour cette année 2022.

Après réflexion, le conseil souhaite affecter une partie de l'enveloppe budgétaire aux chemins ruraux et l'autre partie aux chemins communaux et ce sur trois ans.

Il convient donc au conseil de choisir le chemin à remettre en état pour cette année :

Pour le chemin n°1 : il conviendrait de se rapprocher de la commune de Saint Appolinard dont le chemin est limitrophe, pour une éventuelle participation.

Pour le chemin n°2 : Des échanges de parcelles sont en cours suite à la vente d'une parcelle depuis quelque année. Il conviendrait d'attendre la fin du dossier pour remettre en état ce chemin.

Au dernier conseil, il avait été évoqué de rouvrir le sentier qui passe derrière les moloks route de Murinais et qui rejoint le chemin de Saint Marcellin (derrière les maisons Joye, Cleyet-Merle) afin que les piétons puissent passer par ce sentier au lieu de la route communale où les voitures roulent à vive allure.

Pour le chemin n°3, ce chemin n'est pas prioritaire par rapport au chemin 2.

Le conseil municipal à l'unanimité :

03_compte rendu conseil municipal du 15.03.222

- DECIDE de rouvrir le sentier allant des moloks route de Murinais au chemin de Saint Marcellin.
- DECIDE, en conséquence, de faire effectuer les travaux de réfection du chemin qui va à l'antenne téléphonique après concertation des riverains du « dit sentier »
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour les réfections de voirie communale :

Le chemin de Haut-Plan est prioritaire pour les membres du conseil ; Il serait intéressant de faire des gares afin que les véhicules puissent se croiser. Il serait possible peut-être de faire une gare vers l'entrée de la Maison Oddou, la deuxième gare pourrait se faire vers le chemin rural qui descend à Montolivet.

M. Chanron signale qu'au Chemin de Saint-Marcellin, il faudrait ramener de la terre afin de finaliser les accotements. Aujourd'hui, si une voiture mange le côté, celle-ci ne pourrait pas ressortir du fossé.

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité :

- DEMANDE une estimation des travaux pour les chemins suivants : Chemin du Haut-Plan, Chemin de saint Marcellin, Chemin de la Couronne

3. PLUi

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes réunions de la communauté de communes concernant le PLUi. Il souligne qu'il a interpellé la communauté de communes sur les changements très fréquentes des dates et heures de réunion.

Il rappelle également l'importance de participer à ces commissions dont l'intérêt pour notre commune est non négligeable. Il demande également aux membres des commissions PLUi de bien vouloir faire des retours de ces réunions aux conseils qui suivent celles-ci.

4. Archives communales

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget, il a été voté de faire une salle d'archives communales dans le garage communal Route de Chatte. Afin d'effectuer l'archivage correct des archives, il faut faire intervenir le CDG38 pour une visite de diagnostic.

Cette prestation est facultative et fait l'objet d'une tarification propre et d'un conventionnement entre la collectivité et le CDG38. Il n'y a aucun engagement de la collectivité à accepter une intervention lors de la signature de la convention, mais permet d'effectuer une visite de diagnostic des archives.

La visite de diagnostic permet :

- faire un état des lieux de l'archivage (classement, locaux, conditions de conservation),
- d'identifier les actions à mener (éliminations, classement, aménagement de locaux) et d'échanger sur les types d'intervention possibles (traitement du fonds, formation, accompagnement).
- donne lieu à la rédaction d'un rapport sur l'état de l'archivage assorti de recommandations et accompagné d'une proposition d'intervention.

Le coût de cette intervention est de 200,00 euros, qui ne sont facturés que si votre collectivité n'accepte aucune proposition d'intervention.

Si la collectivité accepte l'intervention, une planification en tenant compte de vos disponibilités et de celles des archivistes du CDG38 sera faite. Le coût de ces interventions sera de, selon la tarification actuelle, 297,00 euros par jour ainsi que 25,00 euros de frais de déplacement et 17,50 euros de frais de restauration (uniquement si les archivistes ne peuvent pas déjeuner dans la collectivité).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE de faire intervenir le CDG38 pour la visite de diagnostic
- APPROUVE la convention du CDG38 concernant l'intervention du pôle archives itinérantes
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention avec le CDG38

5. Délibération pour le plan de protection Atmosphérique de l'agglomération grenobloise

M. le Maire informe au conseil le plan de protection de l'atmosphère de la région grenobloise, adopté le 25 février 2014, a pour objectif l'amélioration de la qualité de l'air et la mise en place d'actions visant à diminuer les concentrations en particules fines et en oxydes d'azote dans l'air ambiant aux conséquences néfastes sur la santé des citoyens.

Le PPA est décliné en 22 actions et selon 4 leviers d'action majoritaires :

- l'industrie : sont visées à la fois certaines installations industrielles classées pour la protection de l'environnement non encore équipées des meilleures technologies disponibles, les chaufferies au bois, les carrières, les activités du bâtiment et des travaux publics dont les chantiers ;
- le chauffage individuel au bois : interdiction des appareils les moins performants, et des foyers ouverts dans les logements neufs (arrêté préfectoral du 26 mai 2016 relatif à la conformité des installations de combustion individuelles utilisant de la biomasse sur le périmètre du PPA) ; renouvellement et amélioration des performances du parc existant ; labellisation des équipements et combustibles ;
- les transports routiers : mise en place d'une politique coordonnée de mobilité à l'échelle de la région grenobloise, aménagement des voies rapides et autoroutes afin de fluidifier la circulation, poursuite de l'étude engagée par La Métro sur la restriction d'accès au centre-ville des véhicules les plus polluants, développement des plans de déplacement ;
- l'urbanisme et l'aménagement du territoire : porter à connaissance des élus de l'état de la qualité de l'air sur le territoire de leur collectivité et prise en compte de celui-ci dans les projets d'urbanisme et d'aménagement.

Les travaux d'élaboration de ce PPA ont démarré fin 2019 et ont associé l'ensemble des parties prenantes concernées. Après une année 2021 dense et riche en échanges, la révision du PPA de l'agglomération grenobloise a franchi des étapes décisives sur cette fin d'année 2021 et ce début d'année 2022 avec la finalisation de sa rédaction et de son évaluation par Atmo. Le projet de PPA a été présenté en COPIL le 13 décembre 2021, puis au CODERST le 18 janvier 2022.

Il est désormais soumis à l'avis des organes délibérants des collectivités conformément aux dispositions des articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement. Les 300 communes et les 8 EPCI du périmètre du PPA3, le SMMAG, le conseil départemental de l'Isère, ainsi que le conseil régional ont donc reçu une saisine officielle du préfet de l'Isère les invitant à rendre un avis sur le projet de plan disponible à l'adresse suivante : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-organes-deliberants-des-a21070.html>

Il est à noter que le volet chauffage au bois de ce plan d'action, matérialisé notamment par les défis RT1 et I2, vise également à répondre aux obligations récemment introduites par l'article L.222-6-1 du code de l'environnement, en lien avec le plan d'action national sur le chauffage au bois. Ces mesures pourront faire l'objet d'un avis spécifique des collectivités au titre de l'article susmentionné.

Ces deux avis rendus par les collectivités peuvent faire l'objet d'une seule et même délibération. Ils doivent être émis dans un délai de 3 mois suivant l'envoi de la lettre de saisine et adressés à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes aux coordonnées indiquées dans le courrier de saisine.

Mme CHOLET souligne que, bien que nous soyons tous concernés par ces soucis de protection atmosphérique, ces actions sont mises en place pour des communes urbaines comme Grenoble mais pas forcément des communes rurales comme la nôtre. Ces mesures mises en place ne correspondent pas à notre territoire rural.

Suite à cet avis, certains membres du conseil souhaitent pouvoir prendre connaissance en détail des mesures de ce PPA avant de se prononcer ainsi que de savoir le pouvoir de l'avis communal.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

6. Aménagement entrée Nord

M. le Maire présente au conseil le plan de l'aménagement de l'entrée Nord du Village proposé par la société Sintegra avec une proposition de trottoir du côté des Maison Ardain et Souai ainsi que la création des chicanes sur le RD20 par un marquage au sol avec un positionnement de pot de fleurs pour chaque chicane. Une estimation financière a été chiffrée à 30 000 € HT.

En ce qui concerne l'aménagement des chicanes, il est proposé de mettre deux pots de fleurs par chicanes de diamètre différent (peut être un de 120 cm de diamètre et un de 80 cm). La collectivité est en attente de devis pour l'achat de ces pots.

Le conseil municipal a l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition d'aménagement
- AUTORISE M. le Maire à faire estimer les travaux par une entreprise spécialisée.

7. Organisation des élections

M. le Maire rappelle au conseil municipal, les dates des élections présidentielles et législatives à savoir :

Pour les présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril

Pour les législatives : les dimanches 12 et 19 juin

Les membres du conseil se sont positionnés pour leur permanence au bureau des élections.

8. Soutien aux Ukrainiens

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, suite à la situation en Ukraine, M. DERBHEY est intervenu lors du dernier conseil communautaire. La question de l'aide a été soulevé. Le besoin le plus important aujourd'hui est l'argent afin de pouvoir acheter ce qu'ils ne reçoivent pas en dons. La SMVIC a proposé aux communes de faire passer le message aux habitants et d'inscrire ce sujet en conseil municipal.

Plusieurs messages sont en cours d'affichage sur les panneaux lumineux pour soulever l'aide des administrés : Accueil de familles, dons...

Le conseil rappelle à tous qu'il faut faire attention aux personnes mal attentionnées et de bien s'adresser à des associations connues que vous pouvez trouver sur le site [service-public.fr \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542)

Mme Cholet réagit sur ce sujet et souligne le fait que par chez nous, nous avons également des personnes qui ont des difficultés et dont la commune ne fait pas forcément de dons pécuniers. Elle informe également avoir rencontré des membres de la croix rouge juste après le début de la guerre qui lui ont fait remarquer qu'en ce moment, l'association manque de produits de première nécessité comme des pâtes, des conserves, etc... pour les personnes de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de faire un don à hauteur de 1 euro par habitant à savoir 749 euros
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires,

M. le Maire propose également de réfléchir pour mettre en place des partenariats réguliers avec des associations caritatives locales pour les soutenir dans leur démarche.

9. Point sur projet des bâtiments communaux

Lors de la dernière commission bâtiment, l'architecte a présenté les possibilités de projets par site en fonction de nos propositions. Plusieurs échanges ont amené l'architecte à refaire une proposition sur le site Servonnet. Il présente les plans aux membres du conseil ainsi que le calendrier éventuel et les estimations financières.

En ce qui concerne le site Servonnet :

Les propositions sont les suivantes : Création dans la maison existante d'une épicerie et de chambres d'hôtel, suivi d'une création d'un bâtiment qui pourraient recevoir des services différents tel que cabinet médical, coiffeur, tiers-lieu ainsi des logements et dans le fond du jardin, la création d'une micro-crèche.

Ces travaux pourraient être effectués en 3 phases : démolition de la partie grange côté jardin, création de la micro-crèche, création des équipements divers (épicerie, hôtel, service, logements...)

En ce qui concerne le site Colomb :

Les propositions sont les suivantes : réaménagement du logement actuel + création d'un T2 dans les combles et création d'un petit collectif de 6 logements locatifs.

Suite à ces présentations, M. le Maire ouvre le débat sur le choix des propositions d'aménagement des sites et de leur programmation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le projet Servonnet sur les propositions d'aménagement,
- SOUHAITE prioriser les chantiers dans le temps en différentes étapes :
 - 1- Acter la démolition de la partie arrière du site Colomb pour des raisons de sécurité,
 - 2- Entamer sans délais les démarches à la réalisation d'une micro-crèche pour répondre à des demandes de familles.
 - 3- Se concentrer sur le projet Servonnet en poursuivant la réflexion sur le volet financier, d'une part, et la recherche de candidat d'autre part,
- PREND acte des propositions du site Colomb
- SOUHAITE ajourner la réflexion du projet Colomb pendant le temps de la mise en œuvre du projet Servonnet.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents concernant le projet de micro-crèche ainsi que pour les démolitions.

10. Tarif déneigement

M. le Maire expose que les déneigeurs ont fait une demande d'augmenter le taux horaire de déneigement qui est aujourd'hui à 60 € de l'heure. La proposition est la suivante : 80 ou 85 € de l'heure.

M. le Maire informe le conseil de son abstention lors de ce vote du fait que l'un des déneigeurs a un lien de parenté avec lui.

Le conseil municipal, après délibération :

- APPROUVE une augmentation du tarif horaire des déneigeurs à 80 € de l'heure.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11. Camion

M. le Maire informe le conseil que l'agent communal et lui-même sont allés voir un camion pour remplacer l'actuel mais celui-ci était surdimensionné par rapport à l'usage fait dans notre commune. En parallèle, plusieurs demandes de devis ont été effectuées et reçu :

- 1 devis pour un Renault Master DCI 145 avec double benne pour un montant de 50 066.96 € HT de la part de Renault à Saint Marcellin.
- 1 devis pour un ISUZU M21 120 pour un montant de 42 000.00 € HT de la part de Soveca à Saint Germain Laprade
- 1 devis pour un ISUZU M21 123 pour un montant de 41 500.00 € HT de la part de Chartreuse P.L. à Beaucroissant
- 1 devis pour un MITSUBISHI CANTER FUSO 150 CV d'occasion avec 18 200 km de la part de Chartreuse P.L. à Beaucroissant.

Après avoir comparé les différentes propositions, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'achat du Renault Master DCI 145 avec une seule benne.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

12. Questions diverses

✓ Repas des aînés

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'organisation du repas offert aux aînés sera la même que celle de l'année dernière à savoir un choix entre les formules suivantes :

- soit un repas à emporter à retirer au restaurant CHEVALLIER
- soit un repas à emporter, livré à domicile
- soit un panier garni

Les courriers ont été envoyés aux personnes concernées ce jour. Les repas et paniers seront à retirés ou livrés le dimanche 03 Avril de 9h30 à 11h00.

✓ Caserne des pompiers

D. CHANRON fait un point sur le projet de la nouvelle caserne des pompiers. Une rencontre s'est effectuée entre le SDIS et la commune. Le dépôt de permis est prévu fin mars. La commune mettra en place le chemin d'accès ainsi que les réseaux nécessaires.

M. le Maire expose que le SDIS a proposé à la commune que leur bureau d'étude SINEQUANON fasse l'étude pour la création du chemin et l'amenée des réseaux Telecom, Eaux pluviales et Basse tension.

Le bureau d'étude a fait la proposition suivante :

Esquisse :

- Demandes de renseignements aux concessionnaires réseaux (démarches obligatoires),
- Collecte, synthèse et analyse des données de projet en provenance de l'architecte, du géomètre et des concessionnaires réseaux,
- Plan de principe de voirie et de raccordement des réseaux
- Estimation du coût des travaux.

Pour un montant de 900,00 €HT

Dossier de PROJET et de Consultation des entreprises :

- Une réunion de restitution et coordination (en présentiel, en Visio ou par téléphone).
- Coordination technique avec le projet SDIS
- Coordination sur les demandes de raccordement concessionnaire liées au projet SDIS
- Elaboration du plan des réseaux, plan des aménagements extérieurs et nivellement de surface,
- Rédaction et diffusion des pièces nécessaires à la consultation : Plans, CCTP, DPGF
- Estimation du coût des travaux.

Pour un montant de 1 400.00 €HT

Soit un total HT de 2 300, 00 Euros

Soit un total TTC de 2 760, 00 Euros

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le DEVIS de la société SINEQUANON d'un montant total de 2 300.00 € HT
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents

✓ Appel d'offre du groupement d'achat des vérifications périodiques :

M. le Maire informe le conseil que la commission d'appel d'offre concernant ce groupement d'achat se réunit le 22 Mars à 8h00. G. CHOLET sera présente lors de cette commission.

Après avoir épuiser l'ordre du jour, M. le Maire clôture la séance à 22h50